

**Office de l'enseignement spécialisé - OES**  
Rue de l'Écluse 67  
2000 Neuchâtel  
☎ 032 889 89 11  
✉ oesn@ne.ch  
[www.ne.ch/oes](http://www.ne.ch/oes)

Inspectrice de l'enseignement spécialisé

**Rébecca Veillard**  
Rue de l'Écluse 67  
2000 Neuchâtel  
☎ 032 889 58 55  
☎ 079 403 22 78  
✉ rebecca.veillard@ne.ch

Enseignantes spécialisées de soutien

**Anne-Marie Gasser**  
☎ 079 664 55 22  
✉ anne-marie.gasser@rpn.ch

**Marie Mäder**  
☎ 079 255 89 18  
✉ marie.maeder@rpn.ch

**Lucie Tolck**  
☎ 078 860 15 93  
✉ lucie.tolck@rpn.ch

**Fiona Sansonnens**  
☎ 079 725 16 45  
✉ fiona.sansonnens@rpn.ch



DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION  
ET DE LA FAMILLE  
OFFICE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

**SOUTIEN PÉDAGOGIQUE SPÉCIALISÉ**  
**AUX ÉLÈVES MALENTENDANTS**

Août 2019

## 1. Organisation

Le soutien pédagogique spécialisé destiné aux élèves malentendants (SPSM) relève de l'office de l'enseignement spécialisé (OES). Il est assuré par des enseignantes itinérantes au bénéfice d'une formation complémentaire spécialisée.

Les élèves concernés sont scolarisés dans les classes régulières de l'école publique.

## 2. Élèves concernés

Le soutien est proposé aux élèves présentant des troubles de l'audition, momentanés ou durables, afin de prévenir ou limiter les difficultés scolaires.

## 3. Procédure de demande de soutien

La procédure est activée suite à un signalement par les services de dépistage ou par l'intermédiaire des enseignants, des médecins ORL, des orthophonistes, des parents. L'enseignant titulaire initie la demande de soutien auprès de l'office de l'enseignement spécialisé selon la procédure officielle:

[Procédure de demande de SPS](#)

*NB : Pour les enfants encore non-scolarisés, le-s représentant-s légal-aux s'adresse-nt directement à l'OES.*

## 4. Prise en charge

Selon les besoins particuliers, l'élève bénéficie de 1 à 4 périodes de soutien individuel chaque semaine dans son collège. Une référence à distance peut être envisagée selon les situations.

Le soutien est assuré généralement pendant les heures de classe. Une collaboration étroite s'établit entre les enseignant-e-s.

## 5. Objectifs

- Anticiper et/ou compléter l'apprentissage des notions scolaires étudiées en classe.
- Établir un lien entre l'école, la famille et d'autres intervenants éventuels.
- Sensibiliser les enseignants aux problèmes posés par la surdité.
- Accompagner l'élève lors des évaluations orales, lui fournir une aide personnalisée si nécessaire.
- Développer les capacités, la personnalité et l'autonomie de l'élève.
- Aider l'élève à surmonter et dépasser ses difficultés.
- Accompagner l'élève dans sa différence et le soutenir dans son intégration.
- Apporter des références spécifiques aux enseignants.

## 6. Comment identifier un élève malentendant en classe ?

- L'élève semble inattentif, « dans la lune ».
- Il réagit avec retard ou de manière inadéquate.
- Il ne se sent pas concerné par l'activité du groupe.
- Il sollicite des informations et cherche des appuis après une explication donnée à la classe.
- Il commet des erreurs orthographiques spécifiques.
- Il a besoin d'un volume élevé pour écouter les documents sonores.
- Il parle souvent fort.
- Il peut présenter des troubles du comportement.